

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Expérimentation espaces ligériens en libre évolution »

## Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

### SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

#### AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE :  / AP :  / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

#### Nom et numéro du rapport :

**T100 Préserver la biodiversité et gérer durablement le littoral**

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, figure notamment l'appel à expérimentation « espaces ligériens en libre évolution », voté pourtant le 20 et 21 juin 2024, ayant pour objet d'accompagner les territoires dans l'émergence de projets de libre évolution d'espaces naturels et d'en mesurer les effets au travers d'un appel à projets.

La décision de supprimer ce dispositif contrevient aux engagements de la région des Pays de la Loire.

- D'une part, au titre de sa responsabilité environnementale (directive 2004/35/CE), la Région Pays de la Loire doit prévenir toute situation qui permettrait ou aggraverait les dommages environnementaux sur son territoire (dégradation des sols, perte de biodiversité). Aussi, en supprimant des dispositifs visant précisément l'amélioration et la préservation de la biodiversité, la région risque de contribuer à l'inaction écologique et à l'aggravation des dommages environnementaux.
- D'autre part, sans présentation préalable des motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention pourtant utile pour la biodiversité régionale, nous restons inquiets et inquiètes quant aux possibles conséquences sur l'équité d'accès à la nature entre les territoires et l'égal accès à un environnement sain.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur la suppression de l'appel à expérimentation de libre évolution. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

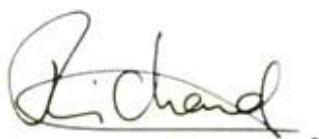
**Délibéré : Dans le paragraphe conclusif :**

**Supprimer :**

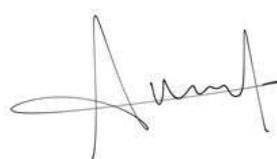
**DE NE PAS DONNER SUITE aux demandes de subventions déposées dans le cadre de l'appel à projets "Libre Évolution" en raison des décisions budgétaires ;**

**Ajouter :**

**APPROUVER l'inscription d'un montant de 1 000 000 € en autorisation de programme pour l'appel à projet « Libre Evolution ».**



Elsa Richard  
Conseillère régionale  
du groupe L'écologie ensemble



William Aucant  
Conseiller régional  
du groupe L'écologie ensemble